

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'OCCUPATION DE LA GALERIE THEROULDE

Le maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 2022, portant élection du Maire

Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

Considérant l'aspect culturel porté par le projet, permettant au public de Pont-Audemer de découvrir les travaux des adhérents de l'association Écume Des Arts

DÉCIDE de signer une convention avec Mme Jocelyne Cognard, agissant en qualité de présidente de l'Association Écume des Arts domiciliée 2 place de Verdun 27500 Pont-Audemer, pour l'occupation de la galerie Théroulde, située placette Saint-Ouen à Pont-Audemer, dans le but d'organiser quatre expositions :

- du 6 au 12 avril 2023
- du 6 au 12 juillet 2023
- du 27 juillet au 6 août 2023
- du 30 novembre au 6 décembre 2023

L'occupation de la galerie Théroulde se fera à titre gracieux pour ces expositions.

Fait à Pont-Audemer le 14 mars 2023

Pour le Maire et par délégation

Le 3ème Adjoint

Julien TIMON



En charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Publié le 17/03/2023

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230314-71-AU
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023